OU Tarn PE n°99

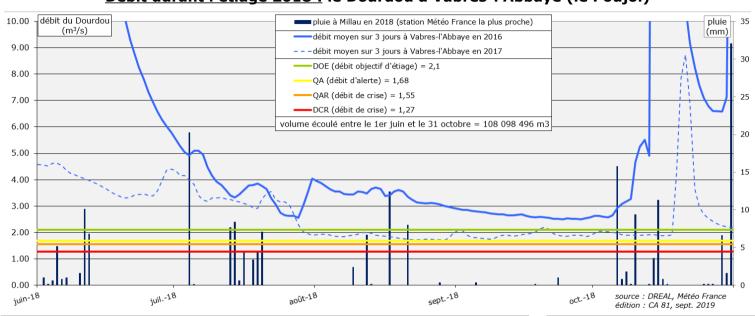
## Organisme Unique du sous-bassin Tarn

# Périmètre élémentaire : Dourdou & Sorgue

# Bilan de la campagne des prélèvements pour l'irrigation en **2018**



### Débit durant l'étiage 2018 : le Dourdou à Vabres-l'Abbaye (le Poujol)



#### Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées

1,00 hm<sup>3</sup>

nappes déconnectées

pas d'usage

plans d'eau

0,24 hm<sup>3</sup>

pour la période d'étiage allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre<sup>1</sup>.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

Un point sur les	prélèvements en	période d'étiage
011 point out 100	protest contest con	portone a cuage

on point our les prefevenients en periode à chage				
	En cours d'eau et nappes connectées	En nappes déconnectées		
nb de préleveurs irrigants potentiels	57			
surface potentiellement irriguée (ha)	905	pas de prélèvement recensé		
débit autorisé cumulé (m³/h)	2 685			
volume autorisé (hm³)	0,99			
volume prélevé déclaré (hm³)	0,59			

#### 11 plans d'eau sont recensés pour un volume autorisé total de 0,24 hm³.

<u>A noter</u>: la somme des demandes individuelles dépasse le volume autorisé sur ce périmètre. Par conséquent, l'OU Tarn alloue un volume à chaque préleveur-irrigant selon un calcul qui tient compte du maximum prélevé par chacun durant les 3 dernières années. <u>Volume de réserve</u>: un volume de réserve de 10 000 m³ a aussi été acté sur ce périmètre, permettant d'intégrer en cours de campagne d'éventuels nouveaux irrigants et demandes tardives en cours d'eau et nappes connectées.

#### Les faits marquants

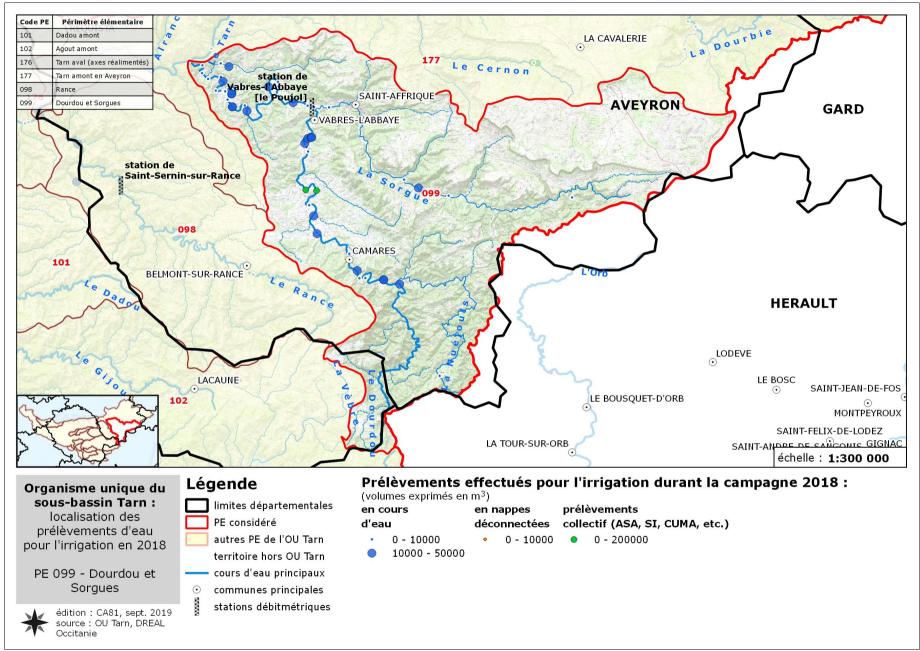
# **Organisation des prélèvements par tours d'eau**Chaque année, sur le périmètre élémentaire du Ra



Chaque année, sur le périmètre élémentaire du Rance, les prélèvements d'eau pour l'irrigation effectués en cours d'eau et nappes connectées sont gérés de manière à ce qu'ils ne se produisent pas tous en même temps.

Ainsi, deux calendriers de tours d'eau sont établis, en concertation avec l'ensemble des irrigants du périmètres et la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, permettant de concilier les usages tout en préservant les milieux aquatiques, en lissant les débits prélevés, sur les deux parties amont et aval de la confluence avec la Sorgue. Ces calendriers de tours d'eau sont présentés au préfet pour approbation.

Dès le début de la période d'étiage (le 1 er juin), les prélèvements pour l'irrigation sont régis par ce calendrier de tours d'eau, afin de lisser les débits de prélèvement. Ce niveau a été maintenu tout au long de la campagne d'irrigation, aucune restriction n'étant intervenue pendant la campagne d'irrigation grâce aux précipitations conséquentes, notamment en juillet.



outarn@tarn.chambagri.fr 81003 ALBI Cedex 5 63 48 83 09 Organisme Unique du sous-bassin Tarn 05 **BP89** Fax. https://tarn.chambre-agriculture.fr 83 83 rue des Agriculteurs 05 63 48 Tél. 96,



© IGN-PARIS, www.ign.fr Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents. SCAN 25® - licence d'exploitation n°9834/IGN